
Pièce 7.2.10.1 : INFORMATIONS CONCERNANT LES ESSENCES DE PLANTES LOCALES

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant Programme Local de l'Habitat et
Plan de Déplacement Urbain - PLUiHD

Arrêté le 27 juin 2019
Approuvé par le Conseil communautaire du 27 février 2020



Les
fiches
conseil

PLANTER SA HAIE

Définir les structures végétales et planter les essences appropriées

Sélectionner un type de haie approprié à l'usage et à l'effet désiré, c'est réduire, à long terme, son coût d'entretien.

Il existe différents types de haie à sélectionner selon la situation, l'usage, l'effet désiré, l'entretien possible...

Voilà pourquoi une haie, régulièrement taillée, s'implantera à proximité de l'habitation, de ses accès... contrairement à la bande boisée qui trouvera sa place en fond de parcelle, où elle aura tout l'espace pour se développer sans taille de formation.

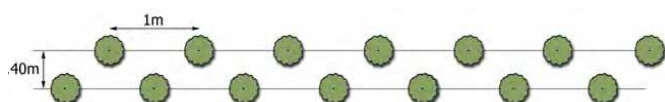
Sélectionner et planter des arbustes adaptés au sol et au climat local, c'est respecter l'identité du milieu et faciliter son entretien.



1 | La haie taillée généralement *mono spécifique** pour faciliter son entretien, peut être *caduque**, *persistante** ou *marcescente**. Elle accompagne très bien les entrées et les cheminements piétonniers. Veiller, cependant, à limiter le métrage linéaire puisque son entretien doit être régulier donc coûteux.

Végétaux persistants ou assimilés (gardent leurs feuilles l'hiver)

- 🐝 Abélia, *Abelia grandiflora*
- 🐝 Ajonc d'Europe, *Ulex europaeus*
- 🐝 Buis, *Buxus sempervirens*
- 🐝 Chalef, *Eleagnus ebbingei*
- 🐝 Houx, *Ilex aquifolium*
- 🐝 If, *Taxus baccata*
- 🐝 Laurier du Portugal, *Prunus lusitanica*
- 🐝 Laurier tin, *Viburnum tinus*
- 🐝 Lierre, *Hedera helix*
- 🐝 Pourpier de mer, *Atriplex halimus*
- 🐝 Troène, *Ligustrum vulgare*



Végétaux caducs (perdent leurs feuilles l'hiver)

- 🐝 Amélanchier, *Amelanchier laevis*
- 🐝 Aubépine, *Crataegus monogyna*
- 🐝 Bourdaine, *Frangula alnus*
- 🐝 Érable champêtre, *Acer campestre*
- 🐝 Genêt à balais, *Cytisus scoparius*
- 🐝 Néflier, *Mespilus germanica*
- 🐝 Noisetier, *Corylus avellana*
- 🐝 Prunellier, *Prunus spinosa*
- 🐝 Saule marsault, *Salix caprea*

Végétaux marcescents (le feuillage se flétrit sans se détacher)

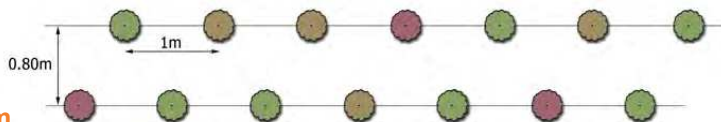
- 🐝 Charme commun, *Carpinus betulus*
- 🐝 Hêtre, *Fagus sylvatica*

**mono spécifique* : une seule essence végétale.
**caduque* : plante perdant ses feuilles durant la période hivernale (ex : châtaignier, érable, peuplier)
**persistant* : plante ne perdant pas ses feuilles durant la période hivernale (ex : pin, troène, ajonc)
**marcescente* : plante dont le feuillage se flétrit sans se détacher (ex : chêne, charme, hêtre)

2 | La haie vive constituée d'essences en port libre (non taillées) peut être mono spécifique mais contient le plus souvent des essences variées. Lors de son implantation, il faut réfléchir à la distance de plantation depuis la limite séparative afin d'éviter tout problème de voisinage : une haie poussant à terme à plus de 2 m de haut doit être plantée à 2 m minimum de la limite parcellaire.

Végétaux de moins de 2 m

- 🐝 Ajonc d'Europe, *Ulex europaeus*
- 🐝 Bourdaine, *Frangula alnus*
- 🐝 Cassis, *Ribes nigrum*
- 🐝 Cornouiller sanguin, *Cornus sanguinea*
- 🐝 Églantier rouge, *Rosa rubiginosa*
- 🐝 Fusain d'Europe, *Evonymus europaeus*
- 🐝 Genêt à balais, *Cytisus scoparius*
- 🐝 Groseillier à fleurs, *Ribes sanguineum*
- 🐝 Rosier arbuste, *Rosa rugosa*
- 🐝 Symphorine, *Symphoricarpos rivularis*
- 🐝 Viorne lantane, *Viburnum lantana*
- 🐝 Viorne Obier, *Viburnum opulus*



Végétaux de plus de 2 m

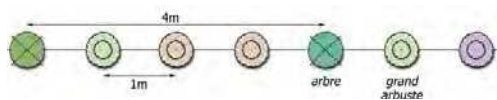
- 🐝 Alisier torminal, *Sorbus torminalis*
- 🐝 Bouleau pubescent, *Betula pubescens*
- 🐝 Bouleau verruqueux, *Betula pendula*
- 🐝 Charme, *Carpinus betulus*
- 🐝 Cerisier de Sainte Lucie, *Prunus mahaleb*
- 🐝 Cormier, *Sorbus domestica*
- 🐝 Cytise, *Laburnum anagyroides*
- 🐝 Érable champêtre, *Acer campestre*
- 🐝 Houx, *Ilex aquifolium*
- 🐝 Noisetier, *Corylus avellana*
- 🐝 Poirier sauvage, *Pyrus pyrastrer*

- 🐝 Pommier sauvage, *Malus sylvestris*
- 🐝 Robinier, *Robinia pseudoacacia*
- 🐝 Saule marsault, *Salix caprea*
- 🐝 Sorbier des oiseleurs, *Sorbus aucuparia*

🐝 **plantes mellifères et/ou pollinifères**

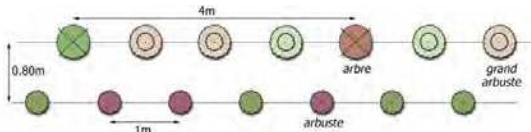


3 | Le rideau végétal et la bande boisée composée d'essences variées, peut accueillir parfois des arbres sur tige à intégrer dans une masse arbustive de grande ampleur. Ce procédé permet de créer d'efficaces brise-vents. La bande boisée propose les mêmes atouts que le rideau avec davantage d'épaisseur puisqu'elle est plantée d'arbres et d'arbustes. Ces derniers sont à placer en priorité en lisière de la strate arborée, sur une ligne.



Strate arbustive

- Ajonc d'Europe, *Ulex europaeus*
- Bourdaine, *Frangula alnus*
- Cornouiller sanguin, *Cornus sanguinea*
- Cytise, *Laburnum anagyroides*
- Églantier commun, *Rosa canina*
- Fusain d'Europe, *Evonymus europaeus*
- Genêt à balais, *Cytisus scoparius*
- Néflier, *Mespilus germanica*
- Nerprun purgatif, *Rhamnus catharticus*
- Noisetier, *Corylus avellana*
- Prunellier, *Prunus spinosa*
- Saule marsault, *Salix caprea*
- Troène, *Ligustrum vulgare*



Strate arborée

- Alisier torminal, *Sorbus torminalis*
- Bouleau verruqueux, *Betula pendula*
- Cerisier de Sainte Lucie, *Prunus mahaleb*
- Charme, *Carpinus betulus*
- Chêne pédonculé, *Quercus robur*
- Chêne sessile, *Quercus petrae*
- Cormier, *Sorbus domestica*
- Érable champêtre, *Acer campestre*
- Érable sycomore, *Acer pseudoplatanus*
- Hêtre, *Fagus sylvatica*
- Houx, *Ilex aquifolium*
- Merisier, *Prunus avium*
- Pommier sauvage, *Malus sylvestris*



- Peuplier blanc, *Populus alba*
- Robinier, *Robinia pseudoacacia*
- Sorbier des oiseleurs, *Sorbus aucuparia*
- Tremble, *Populus tremula*

• **plantes mellifères et/ou pollinifères**

Comment réussir la plantation ?

1 Travailler le sol en profondeur mais sans le retourner, pour l'aérer, l'ameublir et permettre la pénétration des racines ;

2 Enrichir le sol avec du fumier ou un engrais organique (éviter les engrais chimiques) ;

3 Acheter des « jeunes plants » de 2 ans plutôt que de forts sujets. Un jeune plant assure une meilleure reprise, une pousse plus vigoureuse et coûte 5 à 20 fois moins cher ;

4 Protéger les racines du vent desséchant et du soleil dès la réception et jusqu'à la plantation en les plaçant dans du sable abondamment arrosé ;

5 Accompagner la plantation d'un paillage naturel de type paille broyée, chanvre ou broyat de bois ou d'un paillage biodégradable (fibre naturelle) pour limiter la concurrence entre les jeunes plants et les plantes indésirables et pour conserver une humidité du sol ;

6 Protéger les plantations des animaux (lapins, chevreuils, etc) ;

7 Haies taillées : pour obtenir une haie fournie, tailler légèrement plus étroit en haut qu'en bas. Cela donne de la lumière aux branches basses et évite qu'elles ne se dégarnissent.

Règles de bon voisinage

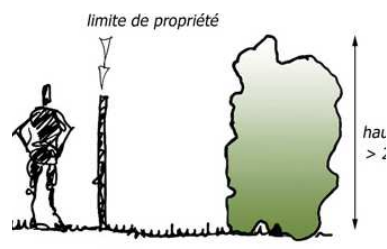
Les distances légales

Selon l'article 671 du code civil (sauf règlement particulier), une distance minimale de 50 cm par rapport à la propriété voisine est prescrite pour établir une plantation dont la hauteur est inférieure à 2 m par rapport au sol la supportant (la distance est à prendre du pied extérieur de la haie).

Si la haie a été plantée à moins de 50 cm de la ligne séparative, le propriétaire voisin peut exiger qu'elle soit arrachée. En aucun cas ce voisin ne peut, sous peine de poursuites, effectuer ces travaux de sa propre initiative. mais si, après mise en demeure (RAR*) le propriétaire de la haie refuse de prendre les mesures nécessaires, le tribunal d'instance peut être saisi.

Les murs

Si les propriétés sont séparées par un mur mitoyen, une haie peut être plantée de chaque côté sans observer de distances particulières. Cependant, elles ne doivent pas dépasser la crête du mur.



Les haies mitoyennes

Chaque propriétaire a le droit d'exiger que les arbres isolés se trouvant dans une haie mitoyenne soient arrachés. Cette disposition ne concerne pas une rangée d'arbustes constituant une haie clôturant un jardin.

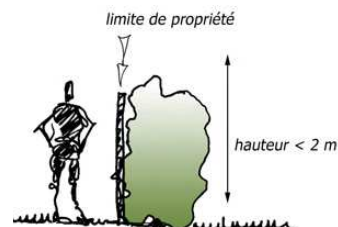
Le propriétaire mitoyen ne peut procéder à cet arrachage seul et de son propre chef. De même, la taille doit être effectuée en commun par les deux propriétaires.

Le propriétaire d'une haie mitoyenne peut la détruire jusqu'à la limite de sa propriété, à charge pour lui de construire un mur sur cette limite.

Les branches

Selon le code civil, le propriétaire d'un terrain sur lequel avancent les branches d'un voisin peut contraindre ce dernier à les couper à l'aplomb de la limite de propriété. Mais il ne peut procéder lui-même à cet élagage. Si après mise en demeure (RAR*), le propriétaire des branches ne procède pas à l'élagage, le différend devra être porté devant le juge d'instance.

*recommandé avec accusé de réception



À VOIR

ÉCOMUSÉE DE LA HAIE, à Châtillon-en-Dunois, Eure-et-Loir : des types de haies différentes ont été plantées par séquences, et permettent de faire le tour du village en se promenant, malgré quelques ruptures de continuité.

BIBLIOGRAPHIE

photos et croquis CAUE du Loiret

• **Les documents de l'Institut de Développement Forestier**, en particulier la valise pédagogique sur les haies.

• « **Le guide juridique de la campagne** », Claude Le Tanter, Éd Rustica, Paris 1997.

• « **Plantes des haies champêtres** », Christian Cogneau, Éd du Rouergue, 2009.